

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Bilan Année 2019

Chaque habitant du Pays de l'Or jette en moyenne 1 150 kg de déchets par an. Pour limiter la production de déchets et ses impacts sur l'environnement, la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (dit PLP).

I Les objectifs du programme

Les objectifs réglementaires de la loi n°2015-992 de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose une diminution de la production des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020 de 10 %. La loi de transition énergétique impose également :

- de recycler 65 % des déchets non dangereux en 2025 ;
- de diminuer de 30 % la mise en décharge en 2020 ;

Le diagnostic du territoire a mis en évidence que la production de DMA évoluait fortement avec les apports de gravats. Par conséquent, l'objectif de réduction des DMA évolue également en fonction de la prise en compte ou non des gravats.

La décision a été prise de fixer un objectif sans prendre en compte les gravats. Le territoire du Pays de l'Or abrite de nombreux professionnels du bâtiment. En prenant en compte les flux de gravats des professionnels, l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte serait rapidement atteint. À travers la prise en compte des DMA sans gravats pour les objectifs de réduction, le Pays de l'Or s'impose un défi et affirme son ambition de réduire réellement la production des déchets au sein de son territoire.

Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA)

La différence entre les chiffres de 2010 (indicateurs de référence pris en compte dans le PLP) et ceux de 2019 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service, RPQS 2019) montre qu'entre 2010 et 2019, les tonnages des DMA collectés et traités sur le territoire sont en baisse sur le territoire de la CA (-3,8%).

A contrario, sur cette même période, les tonnages de DMA hors gravats sont en hausse (+1,1%). **Avec l'augmentation de la population, ceci correspond cependant à une baisse de 10,2% des ratios de DMA hors gravats par habitant entre 2010 et 2019** (voir tableau ci-après).

Cette baisse équivaut à la perte de 84 kg/hab. de DMA hors gravats, ou encore à la **perte de 27 kg/hab. de DMA hors gravats entre 2018 et 2019.**

	2010	2014	2016	2018	2019	Évolution 2010 - 2019
	Tonnages (t)	Tonnages (t)	Tonnages (t)	Tonnages (t)	Tonnages (t)	
DMA (t)	50 300	50 000	50 199	49 610	49 170	-3,8%
Ratio DMA kg/hab. INSEE	1 256	1 152	1 137	1 108	1 101	-14,5%
DMA hors gravats (t)	43 130	44 350	44 944	45 683	44 402	+1,1%
Ratio DMA hors gravats kg/hab. INSEE	1 077	1 022	1 018	1 020	993	-10,2%
	-84 kg/hab.					
	-27 kg/hab.					
Population Nombre d'habitants	40 065	43 388	44 168	44 778	44 673	
Sources	<i>Diagnostic du PLP</i>	<i>Diagnostic du PLP</i>	<i>RPQS 2016</i>	<i>RPQS 2018</i>	<i>RPQS 2019</i>	

Tableau 1 : Évolution des tonnages de DMA avec et sans gravats entre 2010 et 2019, Source : Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Les tableaux ci-après représentent les évolutions par rapport à 2010 et 2014 des ratios (/kg/hab./an) :

➔ **Objectif sur le territoire de la CA du Pays de l'Or**

	2010	2020	2019
Déchets ménagers et assimilés (OMA + déchèteries)	1 288 kg/hab./an	1 130 kg/hab./an	1 101 kg/hab./an
	- 158 kg/hab.		-14,5 kg/hab.
Déchets ménagers et assimilés (OMA + déchèteries sans gravats)	1 107 kg/hab./an	969 kg/hab./an	993 kg/hab./an
	- 138 kg/hab.		-10,2 kg/hab.

Tableau 2 : L'objectif de réduction des déchets quantifié sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Le tableau ci-après présente l'effort à faire dans la dernière année en termes de réduction de la production de déchets.

	Situation 2014	Objectif 2020	2019/2014
Déchets ménagers et assimilés DMA (OMA + déchèteries)	1 149 kg/hab./an	1 130 kg/hab./an	1 101 kg/hab/an
		- 19 kg/hab. permanent	-48 kg/hab
Déchets ménagers et assimilés DMA (OMA + déchèteries sans gravats)	1 019 kg/hab./an	969 kg/hab./an	993 kg/hab/an
		- 50 kg/hab. permanent	-26 kg/hab

Tableau 3 : L'objectif de réduction des déchets par rapport à la situation 2014

L'objectif fixé dans le PLP est de réduire de 50 kg/hab. permanent la production de DMA sans gravats.

II Programme d'actions de prévention

LES DIFFERENTES ACTIONS

Les actions de prévention couvrent les 6 domaines suivants :

- les actions éco-exemplaires de la collectivité
- les actions emblématiques sur le plan national
- les actions d'évitement de la production de déchets
- les actions de prévention quantitative ou qualitative des déchets des entreprises.
- les actions de prévention quantitative des déchets dangereux.
- la sensibilisation des publics à la prévention des déchets

DOMAINE	AXE	ACTIONS	
Éco-exemplarité		1	Établir une politique d'éco-exemplarité de la collectivité
		2	Établir une politique d'éco-exemplarité des communes
Actions emblématiques nationales	<i>Réduction des papiers</i>	3	Mettre en place un dispositif « Stop Pub »
	<i>Promotion de la gestion autonome des biodéchets</i>	4	Dynamiser les actions de compostage
	<i>Lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	5	Dynamiser le petit élevage de poules
Actions d'évitement de la production des déchets		6	Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
		7	Développer la collecte et la valorisation des cartouches d'encres et toners pour le réemploi
		8	Développer et promouvoir des actions en vue du réemploi
		9	Réduire les déchets lors des événements
		10	Renforcer la collecte des textiles
Actions de prévention quantitative		11	Développer une gestion raisonnée des déchets verts
		12	Communiquer sur la nocivité des déchets dangereux
Actions de réduction des déchets des entreprises		13	Réduire les déchets des marchés communaux
		14	Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction des déchets
Sensibilisation		15	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets

Tableau 4 : Programme d'actions du PLP de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Le planning opérationnel initial du PLP est détaillé dans le tableau ci-après :

		2016				2017	2018	2019	2020/2021	
		1T	2T	3T	4T					
1	Établir une politique d'éco-exemplarité de la collectivité		Pesée déchets	Rencontre services	Sensibilisation agents	Sensibilisation agent, suivi pesée des déchets, diffusion des résultats, bilans, état des lieux tri dans les locaux				
2	Établir une politique d'éco-exemplarité des communes							Sensibilisation agents d'accueil des mairies		
3	Mettre en place un dispositif « Stop-Pub »			Préparation, création autocollant	Diffusion autocollant	Diffusion autocollant / Suivi du dispositif		Réappro nouveau visuel	Diffusion et suivi	
4	Dynamiser les actions de compostage	Préparation : Maîtres composteurs, formation			Campagne de communication	Distribution composteurs individuels – Aires de compostage dep sept : 3 – Suivi utilisateurs				
5	Dynamiser le petit élevage de poules		Diffusion flyers, communication			Diffusion flyers, communication, suivi utilisateurs				
6	Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Projet Regard'Or				Sollicitation des professionnels Mise en place Doggy bags	Sensibilisation	Fin du projet Regard 'Or-	Sensibilisation	Guide nutritionniste-Sensibilisation
7	Développer la collecte et la valorisation des cartouches d'encre et toners pour le réemploi						Inventaire & Rencontre distributeurs	Sensibilisation	Sensibilisation	
8	Développer et promouvoir des actions en vue du réemploi					Caisson réemploi en déchèteries	Sensibilisation, identification des acteurs du réemploi, réutilisation & réparation	Convention partenariat Tricyclerie du Midi+ Ateliers	Ateliers trimestriels sensibilisation	
9	Réduire les déchets lors des événements							Charte – Présence Agglo sur Évènements, accompagnement		
10	Renforcer la collecte des textiles		Carte d'implantation conteneurs	Recensement des acteurs, Communication		Mise à jour implantation - Communication				
11	Développer une gestion raisonnée des déchets verts						Élaboration et diffusion du Guide des bonnes pratiques	Diffusion du Guide des bonnes pratiques		
12	Communiquer sur la nocivité des déchets dangereux						Outil de communication – stand dans les magasins, rencontre grandes surfaces, sensibilisation			
13	Réduire les déchets des marchés communaux	Accompagnement au développement de l'action « zéro déchets »								
14	Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction des déchets							Rencontre acteurs Charte commerce engagé		
15	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets			Période de préparation	N° Spécial « info-tri »	Plan de communication pluriannuel, campagne de sensibilisation, stand... : scolaires, nouveaux arrivants, touristes, ECT hab. permanents et saisonniers, catalogue ?				

Tableau 5 : Planning opérationnel du PLP de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

II Les actions et sous actions engagées 2019

Les sous-actions mises en place au cours de la deuxième année d'actions sont les suivantes :

Actions	Sous-actions	Potentiel de réduction (kg/hab.)
Action 1 : Établir une politique d'éco-exemplarité de la CA	Mise en place en cours après état des lieux du tri sélectif au sein du siège et des antennes de l'Agglomération du Pays de l'Or	/
	Formation aux nouvelles consignes de tri auprès des agents du pôle environnement, des accueils de l'Agglo et des piscines (soit 26 réunions d'information)	/
Action 2 : Établir une politique d'éco-exemplarité des communes	Démarche « zéro phyto » dans l'ensemble des communes en cours Formation aux nouvelles consignes de tri auprès des agents, d'accueil des mairies (8 réunions d'information : une par commune) Sensibilisation lors des marchés des producteurs du Pays sur 4 communes en raison de 2*/commune: LGM, Carnon, Mudaison, et Candillargues	/
Action 3 : Mettre en place un dispositif « Stop-Pub »	Distribution et promotion du « Stop-pub » (événements, mairies, antennes du CA)	/
Action 4 : Dynamiser les actions de compostage	Distribution de 938 composteurs individuels	13
	Équipement 7 écoles et 2 MJC : Mauguio et Valergues en composteurs en 2019	
	Mise en place de 3 aires de compostage collectif avec inauguration : 2 à Lansargues et 1 à Valergues	
	Rencontre des communes et Communication grand public : Tous au compost, Présence jardins partagés Lansargues et Valergues	
Action 5 : Dynamiser le petit élevage de poules	Poursuite de la subvention à hauteur de 10€/poule dans la limite de quatre poules par foyer (116 poules subventionnées, 33 foyers)	0,75
Action 6 : Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Arrêt du projet Regard'Or en juillet 2018 (2 sites encore en pesées) - Redistribution de certains repas en liaison froide auprès de l'épicerie sociale de Mauguio	0
Action 8 : Développer et promouvoir des actions en vue du réemploi	Communiquer sur le réemploi et les filières de réparation par le biais d'un partenariat avec une ressourcerie en création Tricyclerie du Midi (3 ateliers grand public 2 nd semestre 2019) et de prêt de gobelets réutilisables	/
	Suivi de Partenariat avec EMMAUS	N.D.
	Animations spécifiques « réemploi » lors de manifestations (Fête de la nature Mauguio)	/
Action N°11 : Développer une gestion raisonnée des déchets verts	2 800T de végétaux ont été valorisés localement via le compostage à la ferme. Organisation opération collecte de sapins (Candillargues, Mauguio-Carnon, Lansargues)	/
Action 12 ; communiquer sur la nocivité des déchets dangereux	Elaboration en cours d'affiches de signalisation des pictogrammes dangereux	/
Action N°13 : Réduire les déchets des marchés communaux	Suivi de la démarche « zéro déchet des marchés » collecté sur les marchés communaux du territoire	/
Action N°14 : Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction des déchets	Sensibilisation auprès des 6 professionnels : à la demande : formation personnel au tri lors de manifestations :SIPHRO, et salons du multicoques international ...	/
	Programme TER en cours (41 plans d'actions)	/
Action N°15 : Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets	Interventions à la Fête de la nature, Port propre, « Zéro pesticide »,	
	Sensibilisation du grand public à la prévention des déchets : 55 actions menées	
	Poursuite de la sensibilisation des scolaires soit 949 enfants (+234 %) soit 7 écoles dont une privée et 1 collège, soit 39 classes	
TOTAL		13.75

Tableau 6 : Actions et sous-actions engagées pour la deuxième année d'actions du PLP

Les actions non chiffrées contribuent à atteindre l'objectif global de -50 kg/hab.

Actions	Indicateurs des moyens (€)	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de participation	Indicateurs des quantités de déchets
Action 1	Personnel CA Communication	- Nb de services dotés en tri sélectif - Nb de services dotés en composteurs - Nb d'animations réalisées auprès des agents	Nb d'agents impliqués	- Quantité de déchets évités par : le tri sélectif, les biodéchets - Quantité de papier acheté
Action 2	Communication Personnel CA	- Nb de réunions réalisées dans les communes - Nb de communes engagées dans une démarche « Zéro Phyto »	Nb d'agents impliqués	- Quantité de déchets évités par : démarche « Zéro déchet », démarche « Zéro Phyto »
Action 4	Achat composteurs	- Équipement en composteurs (nouveaux foyers, jardins partagés, ALP, ALSH) - Nb de composteurs distribués	Nb d'agents impliqués en matière de : dotation et suivi des composteurs, communication/suivi du PLP	Quantité de déchets évités par : les foyers, les ALP, les ALSH
	Communication Personnel CA			
Action 5	Achat poules	Nb de poules subventionnées	Nb d'agents impliqués en matière de : dotation/suivi des poules, communication/suivi du PLP	Quantité de déchets évités par les poules
	Communication Personnel CA			
Action 6	Achat Doggy bags	-Nb de restaurateurs adhérents au Doggy bags -Nb de Doggy bags distribués	Nb de personnes impliqués : agents, autres	Quantité de déchets évités par le projet Regard'Or
	Stand, article			
	Personnel CA			
Action N°10	Communication Personnel CA	Nb de points d'apport volontaire	Nb d'agents impliqués en matière de suivi des tonnages	Quantité de déchets évités (en tonnes) par la collecte des textiles
Action N°12	Communication Personnel CA	Nombre d'actions de sensibilisation	/	/
Action N°13	Communication Personnel CA	- Nb de démarche « zéro déchet » mise en place sur les marchés : du territoire / collectés par l'agglomération	Nombre d'agents impliqués en matière de : réunions, web conférences ; rencontre des commerçants	Quantité de déchets évités par la démarche « zéro déchet »
Action N°14	Communication Personnel CA	Nombre de structures rencontrées	Nombre d'agents impliqués en matière de réunions	/
Action N°15	- Minibus (Acquisition, Panneaux, Flocage, Aménagement) ; Super-Héros ; Mallettes pédagogiques (compostage et déchets) ; Tri sélectif + caissettes papier ; Personnel CA	Nombre d'animations de sensibilisation réalisées : en milieu scolaire, au grand public	Nombre d'agents impliqués	/

II Bilan des actions de l'année 2019

L'année 2019 a été marquée par le passage à l'extension des consignes de tri dès le 1^{er} novembre 2019 : de nouveaux gestes de tri simplifiés à adopter. En effet, les actions n°1 et 2 ont participé à la mise en place de ce projet.

Des interventions des ambassadeurs de tri aux nouvelles consignes de tri, que ce soit auprès des agents d'accueil de tous les sites de l'Agglomération ou ceux des mairies.

De nombreuses actions et événements se sont déroulées, voici un bref retour en chiffres et des actions programmées et mises en œuvre.

ACTION N°1 : ÉTABLIR UNE POLITIQUE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Les agents de l'accueil au siège et dans les antennes de l'Agglomération ont été formés sur les nouvelles consignes de tri en 2019.

Par ailleurs, un état des lieux des poubelles de tri dans les locaux de la collectivité a démarré sur certains sites qui ne faisaient pas le tri afin de modifier la configuration, et dans le but d'inciter les agents mais aussi les usagers à adopter les bons gestes.

ACTION N°2 : ÉTABLIR UNE POLITIQUE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COMMUNES

Toutes les communes du territoire sont engagées dans une démarche « Zéro Phyto » et elles sont toutes dotées d'un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH).

Toutes les communes ont contribué à réduire les déchets dans les marchés communaux au quotidien.

Elles ont été partie prenante dans la mise en place des simplifications de tri appliquées depuis le 1^{er} novembre en transmettant l'information auprès de leurs habitants permanents.

Par ailleurs, les communes ont manifesté le besoin de commander des sacs de pré collecte floqués avec les nouvelles consignes de tri pour les remettre à leurs administrés, dans un souci de prévention de tri des déchets. A ce titre, nous avons commandé 20 000 sacs à la demande des élus des communes en 2020.

Le concept de prêt de gobelets réutilisables s'est généralisé sur nos communes à l'occasion de manifestations diverses. Cette action a participé à renforcer l'intercommunalité.

ACTION N°3 : METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF « STOP PUB »

En octobre 2019, le stock des autocollants Stop Pubs commandé en 2018 s'est trouvé épuisé. **15 000 nouveaux Stop Pubs** à la charte graphique « territoire vertueux » ont été reçus en décembre 2019 pour être distribués par les ambassadeurs de tri et suivis en 2020.

La distribution d'autocollants se fait à l'accueil de notre pôle, dans les antennes de l'Agglomération à la demande, et lors de nos manifestations sur le terrain.

En 2020, la distribution sera généralisée aux points d'accueil des sites de l'Agglomération mais aussi dans les accueils de mairies et lors des permanences organisées par les mairies dans l'accueil de nouveaux arrivants.

ACTION N°4 : DYNAMISER LES ACTIONS DE COMPOSTAGE

En 2019, 938 foyers ont été équipés de composteurs individuels contre 874 en 2018, soit une augmentation de **+7.3 %**. L'objectif prévu de 1 000 composteurs individuels distribués dans l'année est presque atteint.

Par ailleurs, des communes se sont engagées dans le compostage collectif en 2019. Sur les 8 communes, 3 communes, soit Lansargues, Valergues, et La Grande Motte (aire opérationnelle en 2020) ont installé des aires de compostage.

Lansargues a mis en place 2 aires de compostage collectif aux abords d'habitations collectives, avec des inaugurations en septembre 2019.

C'est au total 3 aires de compostage qui ont été installées au dernier trimestre 2019, et une en cours d'installation pour 2020.

Face au succès rencontré de ces aires de compostage, il est aujourd'hui question de faire en sorte que l'exploitation et le suivi se fasse de manière optimale. Des référents seraient mis à disposition de la Mairie et de l'Agglomération pour assurer ce suivi sur place.

En 2020, la mairie de Mauguio Carnon nous a sollicité pour réaliser une étude sur leurs communes afin d'installer au plus tôt 4 aires de compostage collectif. L'équipe des ambassadeurs de tri leur proposera différents scénarii. Par ailleurs, la Mairie de Lansargues envisage en 2020 d'installer d'autres aires.

ACTION N°5 : DYNAMISER LE PETIT ÉLEVAGE DE POULES

Au cours de la deuxième année d'actions, **33 foyers ont été équipés, soit 116 poules subventionnées**. L'objectif a été atteint à hauteur de 100% (33 foyers équipés sur les 33 prévus). Ainsi, 65 % de la totalité de l'objectif (200 foyers équipés sur 6 ans) ont été atteints au cours de la première et seconde année d'actions.

ACTION N°6 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le projet Regard'or a été arrêté en juillet 2018, suite à l'usure des agents impliqués dans la démarche de la pesée régulière. Néanmoins, l'effort du service de la restauration collective se penche aujourd'hui et en 2020 vers **l'élaboration d'un guide** réalisé par la diététicienne du service de la restauration collective.

ACTION N°8 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR DES ACTIONS EN VUE DU REEMPLOI

En 2019, des actions de réemploi ont été menées :

- **Un partenariat avec l'association « La Tri'Cyclerie du Midi »** a été signé en 2019, et renouvelé en 2020.

3 ateliers grand public ont été organisés au second semestre 2019 au centre de valorisation de Mudaison sur des thématiques de réemploi comme le réemploi de palettes, mais aussi la réparation des petits produits ménagers, l'utilisation de produits d'entretien naturels. Ces manifestations permettent d'ouvrir les portes du centre de valorisation de Mudaison, mais aussi de donner une seconde vie aux objets.

La mise à disposition d'aires de réemploi dans le site du centre de valorisation de Mudaison avec l'installation en 2019 de **deux conteneurs maritimes** permettra à l'association de stocker des objets, dans l'attente d'un local « Ressourcerie ».

En 2020, une convention de partenariat sera renouvelée.

Une aide financière exceptionnelle de 3 000 € leur a été octroyée dans le cadre de la finalisation de leur étude de faisabilité. Par ailleurs, il est mentionné de mettre en place des ateliers en raison d'un par trimestre

- **Le prêt de gobelets réutilisables** a été lancé en 2019 : il permet de réutiliser ces gobelets utilisés à l'occasion de manifestations publiques ou internes à l'agglomération. Le principe est simple : à la signature d'une convention des gobelets sont empruntés à raison d'1 €/gobelet sous forme de caution qui sera restituée à hauteur du nombre de gobelets retournés intacts. **Au total, 5 635 gobelets petits et grands modèles ont été empruntés**, avec une perte de 9% sur les grands modèles et de 13 % sur les petits modèles pour les emprunts hors agglomération.

Ce concept s'est généralisé auprès de l'ensemble de nos communes en intercommunalité. Lors d'animations sur notre territoire, les habitants de notre territoire peuvent également utiliser ce service qui permet de réduire considérablement l'achat de vaisselle en plastique.

ACTION N°11 : DÉVELOPPER LA GESTION RAISONNÉE DES DÉCHETS VERTS

Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité de la démarche suivie en 2019.

ACTION N°12 : COMMUNIQUER SUR LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS DANGEREUX

Cette action est indirectement engagée à travers l'action 15 : Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets, à travers la mise en place de panneaux de sensibilisation sur les éco-gestes et les déchets dangereux (piles, peintures...), leurs modes de collecte et de valorisation. Par ailleurs, un travail de sensibilisation a été effectué par le Service Environnement aquatique auprès des agriculteurs sur les pesticides et les normes à respecter (stockage des produits sur l'exploitation, lavage des outils de traitements).

ACTION N°13 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES MARCHÉS COMMUNAUX

Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité de la démarche suivie depuis 2018.

En 2019, pendant la saison estivale, nos efforts se sont portés sur la sensibilisation au tri des déchets à l'occasion des marchés des producteurs du Pays, co-organisés par les communes, l'Agglomération et la chambre d'agriculture. L'équipe des ambassadeurs de tri était présente sur **8 dates** à La Grande Motte, Carnon, Mudaison et Candillargues.

Le succès rencontré sur ces sites permet d'affirmer que ce projet sera reconduit en 2020. Il s'agit pour nous de continuer à sensibiliser le public, et de souligner l'importance de la signalétique.

En 2020, il peut être intéressant de poursuivre nos efforts en contactant les communes et les services techniques afin de voir comment améliorer ce dispositif mis en place.

ACTION N°14 : SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'action 14 a démarré avec la dotation d'entreprises en bacs de tri pour toutes les entreprises intéressées, et qui ont la volonté de réduire leurs déchets.

L'équipe des ambassadeurs de tri s'est déplacée pour rencontrer des salariés d'entreprises basés sur notre territoire afin de les sensibiliser.

6 entreprises ont reçu une formation de sensibilisation notamment dans une entreprise basée à La Grande Motte. Le pôle Environnement leur a aussi transmis des supports de communication, dans le cadre de la campagne de simplification de tri.

Fin 2019, le projet de dispositif de refus de tri généralisé auprès des particuliers mais aussi des sociétés est en cours pour un déploiement en 2020. Le Pôle a commandé **10 000 adhésifs « contenu du bac non conforme »** à coller sur les poignées des bacs /poubelles pour tout refus de tri observé par les agents de collecte.

ACTION N°15 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le pôle environnement et valorisation a participé à divers événements dans le but de toucher un maximum d'habitants. Au total, l'équipe de prévention des déchets enregistre **55 actions menées** sur le territoire en lien avec le grand public.

En 2019, l'équipe des ambassadeurs de tri était présente à l'occasion de manifestations annuelles de sensibilisation comme « Tous au compost » fin mars, la Fête de la Nature en juin à Mauguio, et Port propre à la Grande Motte. De même, des animations ont eu lieu tout au long de l'année dans les écoles du territoire, **soit 949 enfants sur 39 classes au total en 2019.**

D'autres interventions ont été organisées, notamment notre présence pour sensibiliser les habitants mais aussi les saisonniers au tri à l'occasion des marchés des producteurs du pays, **soit 8 interventions** (La Grande Motte, Carnon, Candillargues et Mudaison) en raison de deux fois par commune pendant la saison estivale.

En 2020, les ambassadeurs de tri vont mettre en place un calendrier d'animations sur l'ensemble des communes courant 1^{er} trimestre qui rappelle les nouvelles consignes de tri sous forme ludique et pédagogique.

Au total, **13 actions ont été engagées pour la seconde année du PLP, sur les 15 actions prévues initialement.** En outre, 2 actions supplémentaires ont été engagées antérieurement au PLP. Enfin, **2 actions sont réalisées** (action n°13 et l'action n°6).

Actions	Prévue	Engagée	Réalisée
Action 1 : Établir une politique d'éco-exemplarité de la collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 2 : Établir une politique d'éco-exemplarité des communes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 3 : Mettre en place un dispositif « Stop-Pub »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 4 : Dynamiser les actions de compostage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 5 : Dynamiser le petit élevage de poules	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 6 : Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Action 7 : Développer la collecte et la valorisation des cartouches d'encre et toners pour le réemploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 8 : Développer et promouvoir des actions en vue du réemploi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 9 : Réduire les déchets lors des événements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 10 : Renforcer la collecte des textiles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action N°11 : Développer une gestion raisonnée des déchets verts	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 12 : Communiquer sur la nocivité des déchets dangereux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 13 : Réduire les déchets des marchés communaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Action N°14 : Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction des déchets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 15 : Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL	10	13	2

Tableau: Bilan des actions prévues dans le programme d'actions et engagées en année 1

III Quelle continuité en 2020

- Des partenariats à poursuivre dans le cadre de son développement à travers des conventions, et un travail de collaboration sur notre territoire :

Des partenariats « informels » ou parfois concrétisés par des conventions ont été bâtis ces deux dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du PLP. Des conventions ont été par exemple signées avec la CCI sur la thématique du compostage à la ferme ou encore avec l'Ademe sur l'Ecologie Industrielle et territoriale.

Exemple : l'association « La Tricyclerie du Midi » pour la création d'une Ressourcerie

- Année 2020 : Fin de la vaisselle et couverts en plastique

Prêt de gobelets réutilisables généralisé

- Poursuite d'une politique de prévention des déchets, d'éco exemplarité de notre collectivité

Après un état des lieux mis en place en 2019 dans les bureaux et annexes du CA (piscines, restauration scolaire), il peut être intéressant de relancer les responsables de ces services pour mettre en place une dotation en bacs en vue de la collecte sélective.

- La phase 2 de la campagne d'extension des consignes de tri auprès des saisonniers sur le secteur du littoral

Un appel à projets lancé en 2018 avec CITEO sur l'extension des consignes de tri a reçu un avis favorable en août 2019 et s'est concrétisé par la mise en place d'un cahier des charges répondant à un plan de communication sur l'année 2019 et en 2020, auprès de nos habitants permanents en 2019 et des saisonniers, en 2020.

- La poursuite de la collaboration avec les autres services de l'Agglomération (pôle eau et assainissement, pôle aménagement du territoire, ...) pour favoriser les synergies.

En 2021, le PLP sera revisité et réajusté en fonction des atouts et faiblesses constatées dans la mise en œuvre de ces 15 plans d'actions en soulignant notre présence sur le terrain auprès du grand public et des professionnels.